

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	27	1		4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	0	0	0

#### Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

#### Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

### FINANCES

#### Délibération n° 5 - 2017 : Contrat de ruralité : autorisation de cosigner le contrat entre l'Etat, le PETR Monts et Barrages et les communautés de communes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le PETR Monts et Barrages s'est engagé, conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, dans une démarche de négociation d'un contrat de ruralité en y associant les trois communautés de communes, qui sont Briance Combade, Noblat et Portes de Vassivière.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit des engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. La candidature du PETR Monts et Barrages s'appuie sur le diagnostic, les enjeux et le projet de territoire élaboré en 2014 avec les élus et les acteurs de la société civile.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de contrat de ruralité qui doit être signé entre l'Etat et le PETR Monts et Barrages et cosigné par les présidents des trois communautés de communes concernées.

Les volets retenus par l'Etat pour figurer dans les contrats de ruralité sont : l'accessibilité aux services et aux soins, le développement de l'attractivité, redynamiser les centres-bourgs, mobilités, la transition écologique, la cohésion sociale. Ces thématiques font ensuite l'objet de fiches actions.

Après s'être fait présenter le contrat de ruralité ;

Après avoir lu les différents volets et les différentes fiches-actions ;

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER, le principe et la démarche du contrat de ruralité ;**
- **D'APPROUVER, le contrat de ruralité 2017-2020, porté par le PETR Monts et Barrages, et les actions portées, financées et réalisées par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à procéder aux éventuels ajustements nécessaires, à cosigner le contrat de ruralité avec l'Etat, le PETR Monts et Barrages et les autres communautés de communes et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,  
Jean Pierre FAYE